



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2024\_017\_PM

**Objet :** Travaux d'élagage « SARL PEPINIERES PERETTI » rue du 11 novembre

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

**Vu** le code de la route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9, R.411-25 à R.411-28, ainsi que R.417-10,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Considérant** la demande formulée par la « SARL PEPINIERES PERETTI », sise à Mallemort sollicitant l'autorisation d'effectuer des travaux d'élagage d'une haie, rue du 11 novembre à Mallemort chez monsieur GUYOT Daniel le :

**Mercredi 21 février 2024 de 8h à 10h**

**Considérant** que l'intervention de la « SARL PEPINIERES PERETTI » nécessitera une réglementation de la circulation

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux d'élagage.

### **ARRETE :**

**Article 1 :** La « SARL PEPINIERES PERETTI » sise à Mallemort est autorisée à effectuer des travaux d'élagage rue du 11 novembre à Mallemort **le mercredi 21 février de 8h à 10h.**

**Article 2 :** A cette occasion la rue du 11 novembre sera fermée à la circulation pour effectuer les travaux d'élagage. Le pétitionnaire devra laisser l'accès libre aux services de secours, gendarmerie et Police Municipale si nécessaire. L'entreprise s'engage à libérer la route dès les travaux effectués.

**Article 3 :** la signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place et maintenue par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

**Une copie sera adressée à :**

- SARL PEPINIERES PERETTI
- Messieurs les chefs des centres de secours de SENAS et de la ROQUE D'ANTHERON
- Métropole : service des déchets
- Service Tom Tom

Fait à Mallemort, le 09/02/2024

**Hélène GENTE**

**Mairie de Mallemort**

